



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 111 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

« *Article 158*

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante. »

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Joseph Acakpo-Satchivi (Bénin)**
Kenshiro Akimoto (Japon)*
Meshal Al-Mansour (Koweït)*
Abdelmalek Bouheddou (Algérie)**
Petru Dumitriu (Roumanie)*
Gordon Eckersley (Australie)**

* A/64/50.



Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)**
Luis Mariano Hermosillo Sosa (Mexique)**
Ihor V. Humenny (Ukraine)*
Vyacheslav Anatolievich Logutov (Fédération de Russie)***
Gobona Susan Mapitse (Botswana)*
Richard Moon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***
Hae-yun Park (République de Corée)***
Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes Ramos (Portugal)**
Lisa P. Spratt (États-Unis d'Amérique)*
Thomas Thomma (Allemagne)***
Courtney H. Williams (Jamaïque)***
Wu Gang (Chine)***

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

3. Le mandat de MM. Akimoto, Al-Mansour, Dumitriu, Humenny et de M^{mes} Mapitse et Spratt venant à expiration le 31 décembre 2009, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-quatrième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2010.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-quatrième session.